



Pension alimentaire reçu

Par Azerty62

Je perçois une pension alimentaire pour mon fils. Il est âgé de 21 ans et vient de signer son cdi(autonome financièrement). Nous n'avons pas de contacts avec le père depuis 6 ans, à qui dois-je signifier le changement. Comment faire pour qu'il ne réclame pas l'argent suite à son changement de situation. À qui dois-je m'adresser? Merci

Par tomateverte

À votre Avocat, qui contactera le tien. ou au JAF si vous êtes divorcé.

Par Azerty62

Le jugement c'est fait il y a 20 ans. Je n'étais pas mariée. Je n'ai pas d'avocat depuis le jugement il y a 20 ans. Dois-je envoyer un courrier au juge des affaires familiales uniquement? Merci